



## Mise en œuvre de la certification FSC® Forêt régionale de Bréviande

Surface totale : 931,48 ha

-

Surface retenue pour la certification : 916,4 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	138,37
5	87
6	41

Réseau de conservation	Surface (ha)
RNR	89 (soit 9,71%)
Îlot de sénescence	45,2 (soit 4,9%)
Îlot de vieillissement	4,3 (soit 0,5%)
Surface totale d'îlot de vieux bois	49,5 (soit 5,3%)
Surface totale réseau de conservation	188 ha (soit 20,1%) hors HVC

## SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Périmètre .....	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles.....	3
2.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales .....	3
2.2. Type 4 : zones à rôles de protection .....	8
2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau .....	8
2.4. Type 6 : valeurs culturelles .....	8
3. HVC retenues : mesures et suivi.....	9
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (138,37 ha) :.....	9
3.2. Type 5 : protection de la ressource en eau (32,9 ha) .....	11
3.3. Type 6 : valeurs culturelles .....	11
3.4. Synthèse des HVC :.....	12
4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée, arbres vivants-habitats	14
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée .....	14
4.2. Arbres morts et vivants-habitats.....	14
4.3. Réseau de conservation .....	14

## Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Bréviande. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification<sup>1</sup>. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

### 1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Bréviande, l'ensemble du parcellaire forestier est certifié sauf la parcelle 200 : il s'agit de l'emprise de la ligne haute tension RTE. La gestion est déléguée à RTE.

### 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

#### 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La forêt est concernée par d'importants enjeux écologiques, enjeux reconnus (841 ha) à forts (90 ha). En effet, la flore et la faune y sont très riches, comme l'ont montré divers inventaires naturalistes. Certains habitats patrimoniaux, rares en région Île-de-France sont présents en forêt régionale de Bréviande, c'est notamment le cas des habitats de type landes humides. La volonté de préserver cette richesse s'est traduite par la création d'un statut de protection réglementaire – la réserve naturelle régionale (RNR) des bruyères de Sainte-Assise – et par la mise en place d'une ZNIEFF de type 1. Mais au-delà de sa richesse intrinsèque, c'est surtout l'intégration de cette forêt au sein d'un réseau d'espaces naturels qui lui confère une grande valeur écologique. La forêt de Bréviande est un maillon indispensable de la ceinture verte autour de Melun. Cet espace a été identifié pour la Trame Verte (corridors écologiques).

#### HVC systématiques

##### • No110020124 – Landes de Ste-Assise (89.07 ha)

Cette ZNIEFF résulte de la fusion entre les deux ZNIEFF de type 1 "Landes de Ste-Assise" n°110020124 et "Bois de Boissise la Bertrand" n°110001190.

##### **Landes de St-Assise (295 ha):**

L'intérêt du site provient de la présence de landes atlantiques humides à Erica tetralix et de mares oligotrophes abritant de nombreuses espèces végétales remarquables dont certaines sont protégées en Ile-de-France.

##### Principaux milieux :

- Landes humides
- Boisements

- Mares : Ces mares sont artificielles et issues d'anciennes carrières et d'extraction de pylônes. Elles sont reliées au réseau de fossés artificiels, plus ou moins fonctionnels, qui couvre toute la zone.

### **Flore :**

Pour la flore, trois groupes ont été étudiés. Il s'agit :

- Des plantes vasculaires (CBNBP) avec 276 espèces végétales recensées : parmi ces espèces patrimoniales et déterminantes ZNIEFF, 15 sont assez rares, 21 rares, 23 très rares et 19 sont extrêmement rares. Une trentaine est déterminante ZNIEFF (les espèces peuvent cumuler les statuts) mais 10 d'entre elles n'ont pas été revues depuis 1954 en raison de l'avancée de la forêt sur les milieux ouverts. Toutes ces espèces sont inféodées aux milieux humides menacés par la disparition de leur habitat. On peut citer la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) qui accompagne la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), ou encore la Gentiane des marais (*Gentiane pneumonanthe*) qui fréquente les landes humides.
- Des mousses (Hugonnot 2011)
- Des lichens (Agnello 2011).

### **Bryophytes :**

Pour les Bryophytes, 126 espèces (19 hépatiques et 107 mousses) sont recensées sur le site de Sainte-Assise. Aucune espèce bénéficiant d'un statut n'a été découverte. Seules quatre espèces remarquables (selon V. Hugonnot) ont été trouvées : *Dicranella howei*, *Dicranella staphylina*, qui fréquentent les berges en pente douce des mares temporaires, *Sphagnum auriculatum* observée dans un fossé de lande humide à *Erica tetralix*, et *Ulota coarctata* se rencontrant sur les écorces des arbres.

### **Faune :**

En ce qui concerne la faune, les habitats présents sur le site sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux fréquentant les landes légèrement boisées. Citons le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), le Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (qui n'a été observée qu'une fois en 2009, probablement lors d'un passage en migration).

## • **No110020134 – Sablières, friches et pelouses de l'Ormeteau (49,30 ha)**

### **Flore :**

L'intérêt de cette zone réside principalement dans les vastes friches et pelouses sablo-calcaricoles qui abritent des espèces végétales peu fréquentes en Ile-de-France. Les pelouses calcaricoles accueillent une espèce protégée bien représentée sur l'ensemble de ces formations qui est l'Orobanche pourpre (*Phelipanche purpurea*) à laquelle s'ajoute un cortège d'espèces rares : la Tourette glabre (*Turritis glabra*), le Chondrille effilé (*Chondrilla juncea*), etc. Au contact de ces milieux, on retrouve des taillis et fourrés offrant un effet de lisière favorable aux orchidées (*Orchis anthropophora*, *Epipactis atrorubens*, etc.).

### **Faune :**

L'entomofaune y est remarquable avec plusieurs espèces de papillons déterminantes de ZNIEFF qui sont inféodées à ce type de milieux telles que le Petit argus (*Plebejus argus*), le Bel-Argus (*Lysandra bellargus*), la Mélitée du plantain (*Melitea cinxia*), ou encore l'Azuré des Coronilles (*Plebejus argyrognomon*) présent en très forte densité. Le Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*) est quant à lui bien implanté dans un pré calcaricole localisé au nord du site. Côté avifaune, la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts en lisière du bois de Sainte-Assise attirent la Fauvette babillarde, la Pie-Grièche écorcheur ou encore la Huppe fasciée. Aucun statut de nidification probable ou certain n'a cependant été relevé pour ces deux dernières espèces. Nicheur probable, le Martin pêcheur fréquente le plan d'eau et les berges alluviales de la ZNIEFF.

## **HVC additionnelles**

### **Espèces végétales et habitats :**

La forêt régionale de Bréviande abrite nombre d'espèces remarquables, rares et/ou protégées. L'intérêt écologique de la forêt de Bréviande réside principalement dans la variabilité des milieux ouverts et fermés qu'elle abrite. L'étude intitulée « Forêt de Bréviande – Expertise botanique et phytosociologique » menée en 2009 par le CBNBP décrit l'ensemble des habitats présents dans le PRIF de Bréviande et les classe en 5 catégories :

- les habitats aquatiques et amphibies : peuvent être potentiellement menacés par l'assèchement, le drainage, le comblement et la pollution de l'eau

Habitats instables, qui n'ont pas atteint le climax écologique. Dans ces habitats, la part de végétaux ligneux a naturellement tendance à augmenter ; le milieu se referme, la luminosité diminue et l'habitat disparaît progressivement.

- les habitats pionniers et herbacés,
- les habitats landicoles,
- les fourrés,
- les habitats forestiers : habitats stables peu menacés.

### **Les différents habitats répertoriés en forêt régionale de Bréviande**

Habitat	Ensemble	Code Corine	Code N2000	Surface totale (ha)	dont surface comprise en RNR (ha)
<b>Habitats d'intérêt prioritaire</b>					
Aegopodio podagrariae-Fraxinetum excelsioris	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	44.332	91E0-9	14,55	0,00
Galio saxatilis-Festucion filiformis	Prairies siliceuses sèches	35.12	6230-8	0,36	0,36
<b>Sous-total =</b>				<b>14,91</b>	<b>0,36</b>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>					
Periclymeno-Fagetum	Forêts caducifoliées	41.1312	9130-4	470,32	2,24
Melico uniflorae-Fagetum sylvaticae	Forêts caducifoliées	41.1312	9130-4	162,36	1,13
Calluno vulgaris-Ericetum cinereae	Landes et fruticées	31.224	4030-8	7,19	6,98
Ceratophylletum demersi	Eaux douces stagnantes	22.422	3150-2	5,61	0,00
Ulici minoris-Ericetum tetralicis	Landes et fruticées	31.2383	4010-1	5,24	3,02
Juncion acutiflori	Prairies humides et mégaphorbiaies	37.312	6410	2,44	0,36
Elodeetum canadensis	Eaux douces stagnantes	22.422	3150-1	2,33	0,00
Peucedano gallici-Molienietum caeruleae	Prairies humides et mégaphorbiaies	37.312	6410-9	2,11	2,11
Carici flaccaae-Fagetum sylvaticae	Forêts caducifoliées	41.1311	9130-2	2,07	0,00
Arrhenatherion elatioris	Prairies mésophiles	38.22	6510	1,20	0,00
Armerienion elongatae	Pelouses calcicoles sèches	34.342	6210-38	2,09	0,00
Galio saxatilis-Festucetum tenuifoliae	Prairies siliceuses sèches	35.12	6230-8	0,85	0,18
Ulici minoris-Ericetum scopariae	Landes et fruticées	31.2393	4030-8	0,76	0,76
Calluno vulgaris-Ericetum tetralicis	Landes et fruticées	31.11	4010-1	0,64	0,64
Centaureo jaceae-Arrhenatherion elatioris	Prairies mésophiles	38.22	6510	0,49	0,00
Mesobromenion erecti	Pelouses calcicoles sèches	34.3226	6210	0,34	0,00
Alnion glutinosae	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	44.911	91E0-8	0,27	0,00
<b>Sous-total =</b>				<b>666,30</b>	<b>17,43</b>
<b>TOTAL =</b>				<b>681,21</b>	<b>17,79</b>

## Mares

Les mares, lorsqu'elles sont en bon état de conservation, sont des milieux naturels de haute valeur patrimoniale au regard de la biodiversité qui leur est partiellement ou totalement inféodée (amphibiens, flore, arthropodes). Cependant, la fragilité de ces zones humides est forte. La fermeture progressive des mares du domaine a entraîné la baisse des conditions d'éclairement et un déséquilibre hydrique aboutissant à l'assèchement de nombreuses mares. Ainsi, l'état de conservation général des mares est mauvais. Le résultat de cette étude est disponible dans le rapport intitulé « Étude des réseaux écologiques, préconisations de gestion et réflexion sur la mise en place d'un réseau de mares et d'îlots de sénescence »

Potentialité de restauration	Forêt (hors RNR)	RNR
Très forte	2 mares	4 mares
Forte	4 mares	1 mare
Moyenne	9 mares	Aucune

## Faune

### Avifaune :

Le nombre total d'espèces contactées sur le PRIF est de 83, dont 79 peuvent être considérées comme nicheuses potentielles. Environ 50 % des espèces appartenant à l'avifaune régionale sont ainsi représentées (164 espèces, CORIF 2011).

Les espèces les plus remarquables sont les suivantes :

**Bondrée apivore** (LC)  
**Pic noir** (LC)  
**Pic mar** (LC)  
**Pouillot fitis** (NT)  
**Pouillot siffleur** (VU)  
**Gobemouche gris** (VU)  
**Linotte mélodieuse** (VU)  
**Bouvreuil pivoine** (VU)  
**Bruant jaune** (NT)  
**Bruant proyer** (NT)

Liste rouge nationale d'après l'UICN, 2009

CR : en danger critique d'extinction

EN : en danger

VU : vulnérable

Autres catégories

RE : espèce éteinte en métropole

NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : préoccupation mineure

DD : données insuffisantes

NA : non applicable (espèce introduite / nicheuse occasionnelle ou marginale / non nicheuse en métropole)

### Entomofaune :

L'Opie a étudié au cours de l'année 2010 l'entomofaune de la forêt régionale de Bréviande, en mettant l'accent sur les Coléoptères et les Lépidoptères. En complétant ces travaux par les données issues de la bibliographie récente, ce sont près d'un millier d'espèces qui sont connues du massif.

Parmi celles-ci, plusieurs dizaines d'entre elles sont des espèces patrimoniales qui témoignent des qualités de l'assemblage des milieux naturels qui composent la forêt régionale de Bréviande.

Certaines espèces ne sont connues pour la région Île-de-France que de cette forêt. La forêt régionale de Bréviande est une forêt atypique où la production de bois, reléguée au second plan, a permis de conserver des espèces d'insectes qui ne se retrouvent que dans les réserves biologiques intégrales de la forêt de Fontainebleau.

### Herpétofaune :

Pour la partie amphibiens, les prospections menées dans le cadre de l'étude herpétologique dirigée par l'ONF indique la présence de 5 espèces : 2 urodèles et 3 anoues.

## Statut des espèces d'amphibiens contactées en forêt régionale de Bréviande

Nom latin		Nom français	Degré de rareté régional (SHF, 1997)	Localisation	Liste rouge	Protection
Urodèles	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Commun	Observé sur 7 mares	LC	Nationale
	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Rare	Observé sur une mare de la RNR des bruyères de Sainte-Assise	<b>LC</b>	<b>Nationale</b>
	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué				
Anoures	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	Assez commune	Observée dans trois mares	LC	Nationale (Dérogrations possibles)
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Assez commune	observée dans 11 mares	LC	Nationale
	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Assez rare	Entendu en milieu urbain à proximité immédiate de la zone d'études, sur la commune de Boissise-la-Bertrand	LC	Nationale

Les directives habitat faune flore et les conventions sont listé en annexe II, III, IV.

Depuis cette étude, le crapaud calamite a été contacté sur la RNR de Sainte-assise (Nys, com, pers).

Pour ce qui est des reptiles, quatre espèces ont été observées :

### Statuts des espèces contactées en forêt régionale de Bréviande

Nom latin	Nom français	France	Directive habitats	Berne	Liste rouge
<i>Podarcis muralis (Laurenti), 1768</i>	Lézard des murailles	PN	Annexe IV	Annexe II	S
<i>Anguis fragilis Linné, 1758</i>	Orvet	PN		Annexe II	S
<i>Coronella austriaca Laurenti, 1768</i>	Coronelle lisse,	PN	Annexe IV	Annexe II	S
<i>Natrix natrix (Linné), 1758</i>	Couleuvre à collier	PN		Annexe II	S

Depuis cette étude, la vipère aspic (*Vipera aspis*) a été contactée sur la plaine de l'Ormeteau, ainsi que le lézard agile (*Lacerta agilis*) (Nys, com pers).

### **Mammifères :**

Aucune étude n'a à ce jour porté sur les mammifères de la forêt.

## 2.2. Type 4 : zones à rôles de protection

La forêt de Bréviande ne joue pas de rôle de protection contre les risques naturels.

## 2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau

Une partie de la forêt de Bréviande est concernée par un périmètre de protection de point de captage d'eau potable. Les parcelles forestières fortement impactées par la présence d'un périmètre rapproché de captage sont les parcelles 6, 43, 44, 70, 72, 74, 75 et 81.

Les secteurs concernés par la présence d'un périmètre sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

### *captages d'eau potable et périmètre impactant la forêt*

Nom du captage	Indice BSS	Débit moyen (m3/j)	Population desservie	Périmètres réglementaires impactant la forêt		
				Périmètre immédiat	Périmètre rapproché	Périmètre éloigné
Seine-Port 2 - Les grands champs*	02581X0093	6000	65000	non	Oui (12 ha)	oui
Seine-Port 3 - Les petits bois	02581X0097	6000	-	non	Oui (9 ha)	non
Cesson 2 - Les bois brûlés	02581X0099	6000	-	non	Oui (17 ha)	non
Boissise-La-Bertrand 3 - Les friches*	02581X0082	2300	163000	non	Oui (12 ha)	non
Boissise-La-Bertrand 4 - Les Uselles	02581X0101	3500	-	non	Oui (1 ha)	non
Boissise la Bertrand 5 - Le bois Saint Jean	02581X0084	4500	-	non	Oui (19 ha)	non
Boissise-La-Bertrand 6 - L'anglée	02581X0143	200	-	non	Oui (15 ha)	non
Vert Saint Denis 6 - SNCF	02582X0190	4700	-	oui	Oui (2 ha)	non
Le Mee sur Seine 3	02582X0186	-	-	non	non	oui

## 2.4. Type 6 : valeurs culturelles

Les bois de l'Ormeteau, des Uselles et les bois brûlés sont classés au titre des paysages. La carte (cf. carte FHVC type 6), présente les potentialités pour la définition de FHVC de type 6. Une partie de la forêt est en site classé (284 ha) « boucles de la Seine et vallon du ru de Balory ».

Vestiges antiques :

Présence de sites d'occupation gallo romains.

Parcelle 47

Gisements de silex taillés du Paléolithique moyen.

Présence de pierres taillées et de bloc de grès de fontainebleau.

Parcelle 4

Menhir du berger

Présence d'un menhir taillé.

Enjeux : fort, Parcelle 30

Ferme des Joies :

Ancienne ferme fortifiée entourée de douves

Enjeux : fort, Parcelle 58

Certains vestiges présents dans l'aménagement forestiers (emprise d'une ancienne maison de garde, présence de céramique et aménagements militaires) ne sont plus visibles sur le terrain et ne sont donc pas signalés dans ce document.

### 3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4).

#### 3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (138.37 ha)

Les éléments retenus comme HVC de type 1-3 sont :

- **ZNIEFF 1 : sablières, friches et pelouse de l'Ormeteau BREV HVC1 : « Plaine de l'Ormeteau »**
- **ZNIEFF 1 : Landes Humides BREV HVC 1.2 : RNR de Sainte Assise**

Les parcelles 113 (89,07 ha), 80 et 81 (49,30 ha) sont concernées par les HVC de type 1-3

#### Mesures et suivi

##### Habitats et végétations

Le plan d'aménagement prévoit la constitution d'une trame d'îlots de vieux bois qui passera par la création de 10 îlots d'une surface unitaire moyenne égale à 5 ha, soit 50 ha au total et 5,4 % de la surface en gestion (cf. carte FHVC type 1/3).

Cette trame sera complétée par le maintien d'arbres morts ou d'arbres à cavité dans les unités de gestion en sylviculture. Au cœur de ces îlots, le peuplement est laissé en évolution libre sans intervention culturale et conservé jusqu'à son terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres.

La plupart des espèces remarquables sont subordonnées à des habitats particuliers et restreints, souvent patrimoniaux. Il est donc important que ces milieux gardent leurs caractéristiques et qu'ils soient conservés dans le temps. À ce titre, les mares font actuellement l'objet d'une restauration pluriannuelle de façon à pouvoir conserver ces milieux et à être favorable à la faune et la flore.

Les milieux ouverts (landicoles et prairiaux) sont entretenus par fauchage, gyrobroyage ou pâturage (plaine de l'Ormeteau) favorables aux végétales remarquables.

##### Faune :

##### Avifaune :

Les éléments les plus favorables pour le maintien de l'avifaune sont variables selon les espèces concernées. Il s'agit selon les cortèges d'espèces de :

- la présence de vieux arbres et de bois mort, notamment les chênes qui sont les hôtes de nombreux insectes proies et offrent des cavités pour la nidification de certaines espèces,
- les peuplements forestiers présentant plusieurs strates bien distinctes (ex : taillis-sous-futaie)
- l'alternance de zones dégagées et de recrû ligneux, avec quelques vieux arbres épars, que l'on rencontre après les coupes de taillis sous-futaie ou les premières coupes de régénération,
- les prairies et milieux ouverts,
- les milieux aquatiques tels que mares ou étangs de l'Ormeteau.

A contrario, les pratiques éventuelles jugées les plus défavorables à l'avifaune sont les fauches précoces (néfaste à la nidification), la fermeture des espaces ouverts, la gestion en futaie équienne avec une seule strate ou l'extraction systématique des vieux bois et bois morts. Une vigilance particulière est menée sur ces différents points.

##### Entomofaune :

Les mesures de gestion préconisées par l'étude de l'OPIE sont les suivantes :

- Maintien de la diversité des essences
- Hétérogénéité des classes d'âge : il est indispensable de préserver des arbres de toutes les classes d'âge dans un peuplement, de même il est indispensable de ménager des discontinuités et des ouvertures dans le paysage forestier.
- Maintien de bois mort d'âges différents, à différents stades de décomposition, et en préservant tout à la fois le bois mort sur pied (chandelles) et le bois mort à terre (chablis).
- Préservation des arbres vieillissants qui présentent un état avancé d'évolution, en particulier s'ils sont suffisamment éloignés des chemins et des lieux de passage du grand public.

#### Herpétofaune :

L'entretien des mares et fossés par curage et / reprofilage constitue la principale mesure à appliquer afin de favoriser les amphibiens.

Des opérations de restauration sont menées de façon pluriannuelle sur l'ensemble des mares de la forêt. De plus, dans la RNR de Sainte-assise, de nouvelles mares ont été réalisées à la suite de démolition d'antennes ou d'anciens bâtiments.

Ces interventions sont programmées en fonction des disponibilités budgétaires, compte tenu du nombre de mares présentes dans la forêt.

En certains endroits, des tas de bois sont laissés dans les boisements permettant aux reptiles (et petits mammifères) de pouvoir s'abriter ou de se thermoréguler.

### ***Espèces remarquables méritant une attention particulière***

<b>Espèces remarquables</b>	<b>Localisation</b>	<b>Observations Conséquences pour la gestion</b>		<b>Espèce protégée oui/non</b>
<b>Flore remarquable</b>				
<i>Orobanche purpurea</i>	Layon sur alluvions graveleuses de la Seine (Ormeteau).	Conservation de layons en terrain naturel		Oui – Protection régionale
<b>Faune remarquable</b>				
Autour des palombes	Avifaune particulièrement riche et diversifiée dans le bois de l'Ormeteau.	Besoin de quiétude	=> îlots de sénescence	Oui – Protection nationale
Bondrée apivore		Besoin de quiétude et de zones intraforestières ouvertes (mares, landes, pelouses) favorables aux insectes.		Oui – Annexe 1 directive Oiseaux
Pigeon colombin		Maintien de vieux arbres à cavité	=> Constitution d'un réseau d'îlots de vieux bois, surtout dans l'Ormeteau	Non
Pic noir		Maintien d'arbres déjà occupés et de vieux arbres à cavité, surtout hêtre, tremble et bouleau.		Oui – Annexe 1 directive Oiseaux

Pic mar		Maintien de vieux chênes	Oui – Annexe 1 directive Oiseaux
Gobemouche gris		Maintien de vieux arbres à cavité	Oui – Protection nationale
Insectes saproxylophages *	Toute la forêt	Conservations d'arbres morts ou dépérissants	-

La liste présentée ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle s'appuie sur les différents inventaires naturalistes menés sur le PRIF de Bréviande au cours de la dernière décennie. On précise qu'aucun inventaire sur les mammifères n'y a été réalisé. On insiste également sur le fait que seules les espèces sensibles à la gestion forestière sont listées ici. On aurait, par exemple, pu citer le triton crêté, espèce d'amphibien d'intérêt communautaire présente dans la forêt de Bréviande, mais ce triton n'est pas directement impacté par la gestion forestière, sa conservation dépend essentiellement de l'état des mares.

*En conclusion :*

Les mesures de gestion vont s'attacher à conserver les milieux favorables aux espèces remarquables détectées, c'est-à-dire ici, à maintenir leur diversité et leur qualité.

L'aménagement forestier répond à ces préoccupations :

- Création d'un réseau d'îlots de vieillissement / sénescence (l'AEV s'impose systématiquement de créer 1 îlot aux 100ha, d'une surface de 5ha, dont un cœur de 3 ha de sénescence et une zone tampon de 2 ha en vieillissement)
- Déroulement et suivi du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des bruyères de Sainte-assise
- Traitement en futaie irrégulière d'une grande partie de la forêt, diversification des classes d'âge au sein de ces parcelles
- Maintien ou création de milieux ouverts (landicoles et prairiaux)
- Maintien d'une mosaïque de peuplements du fait de la sylviculture irrégulière

### **3.2. Type 5 : protection de la ressource en eau (32,9 ha)**

Les parcelles forestières, **43, 44, 70, 72, 74, 75 et 81** impactées par la présence d'un périmètre rapproché de captage d'eau sont retenues comme HVC<sub>5</sub>

La gestion irrégulière appliquée sur la forêt représente un risque négligeable pour la qualité de la ressource en eau.

### **3.3. Type 6 : valeurs culturelles**

Parmi les HVC<sub>6</sub> potentiels présentés plus haut, ceux retenus sont :

Les vestiges antiques : BREV\_HVC6\_01

Le menhir du berger : BREV\_HVC6\_02

La ferme des joies : BREV\_HVC6\_03

### 3.4. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	de	Fréquence	Cible
HVC 1/3									
<b>Ormeteau BREV HVC1 : « Plaine de l'Ormeteau »</b>	113	89	Milieu ouvert et habitats remarquables liés aux milieux ouverts	Fermeture du milieu	Pâturage ou broyage	/		Annuelle	
<b>Landes Humides BREV HVC 1.2 : RNR de Sainte Assise</b>	80, 81	53	Milieu se refermant	Diminution du nombre de mares et fossés Perte du caractère humide du site, atterrissement de mares, fermeture du couvert végétal	Plan de gestion de la réserve	/		Annuelle 2 mares ont été restaurées en 2019 et 2020	Visite et vérification à effectuer
HVC 5									
FERR.HVC_5_01 <b>Périmètre de protection de captage d'eau</b>	43, 44, 70, 72, 74, 75 et 81	87	État boisé	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Interdiction des coupes rases, vigilance lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	de	Au passage en coupe d'une parcelle concernée	Respect des mesures de gestion

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	de	Fréquence	Cible
HVC 6									
BREV.HVC6_01 (Vestiges antiques)	47	16	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Mention clause de vente	Vérification de l'état lors du passage en coupe Clause inscrite		À chaque passage en coupe	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
BREV.HVC6_02 (Menhir du berger)	30	14	Embroussaillage de la zone	Dégradation du milieu	Débroussaillage sur un périmètre de 4 m autour du menhir			Ponctuel	Maintien de la HVC
BREV.HVC6_03 (Ferme des Joies)	58	11	Embroussaillage de la zone	Écroulement de la ferme fortifiée	Interdiction d'accès au public, mise en valeur du site par abattage d'arbustes			Ponctuel	Maintien de la HVC

## 4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

### 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

### 4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Bréviande et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

### 4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	138,37
5	87
6	41

Réseau de conservation	Surface (ha)
RNR	89 (soit 9,71%)
Îlot de sénescence	45,2 (soit 4,9%)
Îlot de vieillissement	4,3 (soit 0,5%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	49,5 (soit 5,3%)
Surface totale réseau de conservation	188 ha (soit 20,1%) hors HVC

### 4.1. Espèce invasives